

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 18 juin 2018 à la salle des Jardins

Il est 20h15 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, Président du Conseil, ouvre la séance et souhaitant la bienvenue à tous les membres.

1. Appel

Membres présents 27
 Membres excusés 10
 Membres non excusés 2

Se sont excusés pour cette séance : Carol Bonvin, Yan Borboen, Sylvain Christen, Gwendal Crottaz, Tim Ducommun, Capucine Espana, Eladio German, David Jaeck, Luc Patiny et Silvia Sébastiani.

Non excusés : Olivier De Vestele et Theo Lasser.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel qu'il se présente :

- 1) Appel
- 2) Assermentation
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017
- 4) Correspondance
- 5) Communications du bureau
- 6) Communications municipales et échéancier
- 7) Préavis 1/2018 – Adoption du règlement modifié sur les transports scolaires de l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs
- 8) Comptes et gestion de l'année 2017 et rapport de la commission Gestion-Finances
- 9) Elections statutaires du Conseil Communal :
 - a) (de la) du Président-(e) du Conseil communal
 - b) (de la) du premier-(ère) Vice-président-(e) du Conseil communal
 - c) (de la) du deuxième Vice-président-(e) du Conseil communal
 - d) de 2 scrutateurs-(trices)
 - e) de 2 scrutateurs-(trices) suppléants-(es)
- 10) Rapport du Président
- 11) Propositions individuelles
- 12) Divers
- 13) Distribution des émoluments

2. Assermentation

M. TAVERNIER demande à l'assemblée de se lever et prie Mme Sylvie HENZELIN-ROBLES de venir se présenter devant la table du bureau afin de procéder à son assermentation, en remplacement de M. Fabrice WEIDELI, démissionnaire. Il lui lit le serment stipulé à l'art. 5 du Règlement du Conseil Communal et lui demande de prêter serment en levant la main droite et en disant « Je le promets ». M. TAVERNIER félicite, sous les applaudissements de l'assemblée, Mme HENZELIN-ROBLES.

Le nombre de membres présents passe alors à 28

3. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 11 décembre 2017

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 11 décembre 2017 est accepté à l'unanimité, moins 3 abstentions. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et il le paraphe également.

4. Correspondance

30.12.2017	Réception d'une carte de vœux de l'Association Lausanne-Morges
15.01.2018	Réception des instructions pour les votations du 4 mars 2018
05.02.2018	Courrier de condoléances à M. Jean-Daniel Bula suite au décès de sa maman
04.03.2018	Transmission à tous les conseillers de l'invitation à participer au Tir de l'Amitié 2018 de l'association du Stand de Tir d'Echandens
04.03.2018	Information de l'Union des Communes Vaudoise au sujet de l'édition d'un manuel d'introduction à la gestion financière communale
05.03.2018	Réception d'un courrier de remerciements de la famille de M. Jean-Daniel Bula
12.04.2018	Réception du préavis 1/2018 et nomination de la commission chargée de l'étudier
25.04.2018	Réception des instructions pour les votations du 10 juin 2018
09.05.2018	Réception des comptes et du rapport de gestion 2017
06.06.2018	Réception du rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier les comptes 2017 ainsi que du rapport de la commission technique pour le préavis 1/2018
07.06.2018	Courrier à Mme la Préfète l'informant de notre séance de ce soir.

5. Communications du bureau

M. TAVERNIER communique les dates prévues des prochaines séances du Conseil pour le 2ème semestre : 8 octobre 2018 et 10 décembre 2018

6. Communications municipales et échéancier

En préambule, M. MONNIN excuse l'absence, pour cause de vacances, de Mme GEVISIER.

Il développe ensuite les sujets suivants :

Stationnement : une étude, confiée à un bureau spécialisé, a été réalisée plus particulièrement dans le centre du village en tenant compte de la situation actuelle et des durées de stationnement qui ne sont pas adaptées aux besoins. L'étude a également tenu compte des perspectives futures générées par le Plan de Quartier des Ochettes, avec à terme environ 250 habitants supplémentaires. Le taux de motorisation de la commune a de plus été recensé : il est de 574 voitures pour 1000 résidents. En comparaison Lausanne compte 450 voitures pour 1000. Le taux de Denges est en dessus de la moyenne vaudoise. Dans cette étude, la demande de stationnement a aussi été analysée, sur la base de relevés d'occupation de la quasi-totalité des emplacements, toutes les 2 à 3 heures entre 06.00h. et 21.00h. Le constat est une occupation globale moyenne du centre inférieure à 65%, une occupation très élevée des places de la Route de la Plaine (durée illimitée) et des Oches. Le diagnostic de la situation actuelle révèle une situation peu cohérente au centre du village. Il est donc prévu de réduire les durées de stationnement au centre durant la journée tout en favorisant le stationnement la nuit. Limitation à 5 heures pour les emplacements en bordure

du centre. Maintien d'une offre de longue durée en bordure de la Route de Préverenges. La mise à l'enquête pour ces modifications a été faite. La mise en place de ces mesures devrait intervenir ces prochaines semaines.

Site Internet de la Commune : il est en service depuis le 1^{er} février 2018. M. MONNIN tient à exprimer ses remerciements à M. Sylvain PIGUET pour son engagement dans ce dossier.

Plan de quartier des Marais : les travaux ont démarré depuis un certain déjà, mais ont provoqué des ruptures de canalisations vers la Rue de la Gare. La Commune a pris des mesures pour sécuriser certains endroits. La réparation des conduites est toutefois sous la responsabilité du Service des Eaux de la Ville de Lausanne.

Vin communal : avec le concours des exploitants des vignes communales, la Municipalité s'est souciée de la vente en nette baisse des vins communaux. Il a donc été décidé de proposer de nouveaux crus. La dégustation ainsi que la souscription du 24 mai 2018 ont connu un franc succès.

Gare de triage : les travaux de renouvellement des semelles de freins sont terminés et selon les CFF, grâce à une technologie nouvelle, le bruit a fortement été abaissé. La pose de parois anti-bruit sur 250 mètres sera finalisée d'ici fin juillet 2018. Des appareils « anti-crissement » ont également été installés dans les endroits critiques. Des relevés anti-bruit devraient être réalisés après ces travaux, ce qui permettra de se rendre compte si toutes les mesures prises sont réellement efficaces.

M. PIGUET prend la parole pour expliquer l'avancée du projet de renouvellement de l'éclairage public. Il rappelle que ce projet se découpait en plusieurs phases dont la première consistait à changer les lampes à mercure, désormais interdites et la deuxième à passer à un éclairage LED plus économique. La Commune ne possédant pas de service technique, elle a mandaté un prestataire : le bureau BETELEC (expert reconnu dans le domaine étant à même de respecter les exigences techniques et juridiques) pour assister le maître de l'ouvrage. Fin 2017, le cahier des charges de la première phase a été validé, ce qui a permis de passer aux appels d'offres. Les devis reçus sont conformes au budget. La décision d'adjudication devrait intervenir rapidement. Les travaux pourraient commencer dans le courant du 2^{ème} semestre 2018. Des informations permettant de suivre le projet sont accessibles sur le site Internet de la Commune.

7. Préavis 1/2018 – Adoption du règlement modifié sur les transports scolaires de l'Établissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs

M. TAVERNIER invite Mme FLURY POFFET pour la commission technique à donner lecture de son rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

Mme SCHOLZ, demeurant dans le quartier des Moulins, demande des explications quant à l'article 4, qui mentionne que les élèves du degré secondaire ont droit aux transports publics dans la zone 33 du réseau Mobilis lorsqu'ils sont scolarisés dans un bâtiment situé sur une autre commune que leur commune de domicile, à l'exception des élèves résidant dans les quartiers Sur-les-Moulins.

Complément d'information à ce sujet apporté par M. FRANCO : si les élèves sont situés à moins de 2,5 km de leur école, la loi stipule que les déplacements sont à la charge des parents et le quartier des Moulins est dans cette configuration par rapport au Collège de Préverenges.

Par souci de compréhension, Mme EIGENHEER souhaiterait, à l'avenir, que l'on puisse avoir une version actuelle sur la colonne de droite et une version future sur la colonne de gauche, cela permettrait mieux de comprendre les évolutions.

M. FRANCO prend bonne note de cette remarque. Il ajoute que si ce règlement a été peu documenté, c'est parce qu'une première version avait déjà acceptée, mais le Canton a réclamé des modifications.

Aucune remarque, ni observation n'étant formulée, M. TAVERNIER redonne la parole à Mme FLURY POFFET pour donner lecture des conclusions son rapport.

Le préavis 1/2018, tel que présenté par la Municipalité, est accepté à l'unanimité par 26 voix et 1 abstention.

8. Comptes et rapport de gestion de l'année 2017 et rapport de la commission Gestion-Finances

Comme chaque année, chacun a reçu le rapport de gestion de l'année 2017 l'extrait des comptes tiré à part, l'annexe relative aux comptes 2017 des établissements primaires et secondaire de Prévèrenges, le rapport de la commission de gestion-finances 2017 et les réponses de la Municipalité aux questions posées dans ledit rapport.

M. TAVERNIER donne la parole à Mme MENU, Présidente de la commission, pour lecture des éléments du rapport, sans les remarques ni les conclusions.

Se référant au rapport de la commission Gestion-Finances et plus spécialement à la phrase mentionnant des entrées fiscales supplémentaires générées par les nouveaux quartiers, M. JORDAN désire savoir si une simulation a été faite à ce sujet.

M. MONNIN concède qu'aucune projection n'a été encore élaborée concernant ce point qui va dépendre de la surface financière des nouveaux contribuables. S'il admet qu'il y aura effectivement de nouvelles rentrées fiscales, il y aura également de nouvelles charges financières, notamment au niveau des taxes d'infrastructure (préavis accepté en 2014) qui pourront être utilisées uniquement pour de nouveaux investissements liés à l'augmentation d'habitants (exemple nouvelle école ou tout autre bien public). En ce qui concerne le Plan de Quartier des Marais, ces taxes vont impacter les comptes communaux dès que le permis d'habiter aura été délivré.

M. MONNIN profite de remercier la commission Gestion Finances pour l'excellente qualité de son rapport.

Comptes 2017

M. TAVERNIER passe à l'examen des comptes et ouvre la discussion.

M. GOETTE a apprécié le fait que la différence entre compte et budget apparaisse de façon nominale, avec sa propre colonne. Le passage en revue systématique en est ainsi facilité.

M. MONNIN tient à faire remarquer que, cette année, les comptes comportent des imputations internes pour mettre en lumière d'une manière plus précise les coûts réels. Cela donne une vision plus nette en rapport avec les différents postes du budget.

- **Page 13 – Chapitre 4 – Poste 460. Egouts et Epuration**

M. TAVERNIER s'interroge sur la grande différence existant entre le budget et les comptes concernant la taxe d'introduction à l'égout.

Explication de M. MONNIN : le poste 460.352 – participation versée à l'ERM (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne) prévoyait une somme de CHF 180'000. --, mais suite à la réhabilitation d'un collecteur de la ceinture Nord-Ouest et d'un partage des frais entre les différentes communes, le coût a dû être reporté sur l'année 2017. Le montant prévu de CHF 180'000. — s'est finalement monté à CHF 285'000. --. Ces coûts ne sont pas maîtrisables.

Et s'agissant du poste 434.01 demande encore M. TAVERNIER qui prévoyait CHF 200'000. —de revenus alors qu'il ne présente que CHF 28'358.90 ?

M. MONNIN admet qu'il est toujours difficile de faire des prévisions exactes et ce poste a généré moins de rentrées que celles budgétées.

Comptes 2017 des établissements primaires et secondaires de Préverenges et environs

M. TAVERNIER passe à l'examen de ces comptes qui suscitent les commentaires suivants :

M. BORBOEN relève qu'un arrêté du Tribunal Fédéral interdit désormais la participation financière des parents pour les camps de ski et les classes vertes. Il désire connaître la position de la Municipalité à ce sujet.

M. MONNIN admet qu'il n'y a pas encore eu de prise de décision concernant ce point qui fera partie du budget 2019.

M. BORBEN invite la Municipalité à favoriser la continuation de ces camps, qui sont très fédérateurs pour les enfants.

M. MONNIN en prend bonne note.

Aucune autre remarque, ni question n'étant formulée, la discussion sur les comptes est close.

Rapport de gestion 2017

M. TAVERNIER passe à l'examen du rapport de gestion 2017 et ouvre la discussion.

- **Page 67 – Police Sécurité**

Mme FLURY POFFET est curieuse de connaître la nature des rapports de naturalisation effectués par les ASP (assistants de sécurité publique)

M. FRANCO précise que lors de chaque demande de naturalisation, une enquête doit être menée par les ASP. Ces derniers rencontrent les personnes concernées, étudient leur situation, analysent si leur cas présente des problèmes judiciaires. Un rapport est ensuite établi et joint au dossier. Il indique en outre qu'aucune naturalisation n'a été refusée en 2017.

Pour répondre à une autre question de Mme FLURY POFFET qui s'interroge sur le fait qu'il n'y a eu que 2 rapports sur 4 demandes de naturalisation, M. FRANCO concède que la commune de Préverenges a eu quelques déboires

avec ses ASP (qui officient pour plusieurs communes), ce qui a induit la mise en attente de plusieurs rapports, mais la situation est en voie d'amélioration. Il ajoute encore que dès le dépôt d'une demande de naturalisation, un délai de 6 mois est à prévoir pour la remise du rapport.

M. FRANCO confirme, pour répondre à une interrogation de M. TAVERNIER, que la Municipalité préavise la naturalisation et la décision finale revient au Canton.

- **Page 89 – Résultat de l'autopsie des poubelles en %, Denges, 2017**

M. GOETTE est surpris par les chiffres représentés par les objets encore « vivants » contenus dans les sacs taxés. Il se demande si cela est représentatif des autres communes ou si nous sommes encore en apprentissage.

M. COLLE explique qu'une autopsie similaire a été réalisée sur le territoire de 7 communes faisant partie du périmètre de Valorsa. Denges présente des résultats sensiblement identiques, notamment au niveau des valeurs du « biodégradable » contenus dans les sacs taxés. Ces valeurs se situent à 20.35 pour notre commune alors que les autres présentent un taux de 23.37. Il souligne que cette problématique est toujours un souci, quoiqu'il y ait une lente amélioration.

M. MONNIN tient à ajouter qu'au regard de la taxe déchets forfaitaire, si l'usager met des déchets méthanisables dans un sac taxé, cela le préteélite.

Mme FLURY POFFET se demande si la Commune prend des mesures, par un règlement ou des amendes, pour les sacs poubelle abandonnés dans la nature.

M. COLLE avoue qu'il est toujours difficile de trouver des traces de leurs propriétaires dans les sacs abandonnés. Selon lui 10 à 15 cas ont été répertoriés.

M. MONNIN complète ces propos en indiquant que si la personne fautive est trouvée, le règlement est strictement appliqué. Il cite un exemple récent où le fautif a dû payer CHF 600. —d'amende.

- **Page 97 – Temples et Cultes**

Se référant au recensement effectué par la commune qui dénombre 590 autres confessions autres que protestants et catholiques, M. GOETTE veut savoir s'il y a moyen d'en savoir plus.

M. MONNIN dit que la question est posée, mais aucune obligation d'y répondre.

M. SCHERZ revient aux déchets et demande s'il est possible de déposer de gros éléments en plastic à la déchetterie mobile.

Tout ce qui rentre dans un sac de 110 litres doit y être mis réplique M. COLLE.

M. MONNIN rajoute que cette pratique n'est pas propre à la commune de Denges, mais est applicable à toutes les Communes du périmètre Valorsa. Tous les déchets n'entrant pas dans une filière de recyclage doivent être détruits par l'usine Tridel.

Aucune autre question, ni remarque n'étant formulée, la discussion sur le rapport de gestion est close.

M. TAVERNIER invite Mme MENU à lire les remarques ainsi que les conclusions du rapport 2017 de la Commission Gestions-Finances et rappelle que le vote intervient séparément, tout d'abord sur les comptes 2017, puis sur le rapport de gestion 2017.

Mme Martine FERREIRA et M. Fabien BONJOUR sont élus à l'unanimité scrutateurs-(trices) suppléants-(es) pour l'année du 01.07.2018 au 30.06.2019.

M. TAVERNIER félicite ces personnes pour leur élection.

10. Rapport du Président

Mesdames, Messieurs,

Cette deuxième année de la législature 2016-2021 a été calme. Au niveau de la composition du Conseil, rappelons qu'un conseiller communal, Monsieur Fabrice Weideli, a démissionné le 31 août 2017. Il est remplacé par Madame Sylvie Henzelin-Robles qui a été assermentée ce jour. Je lui souhaite encore la bienvenue.

Lors de notre séance du 11 décembre 2017, nous avons traité le projet de budget 2018 ainsi que le préavis 5/2017 qui concernait la demande d'investissement pour la mise en place d'une benne à l'Ecopoint de la Crosette pour la collecte des déchets compostables. Ce dernier a été accepté et la benne est en place depuis ce printemps. Aujourd'hui nous avons accepté les comptes 2018, le rapport de gestion et donné décharge à la Municipalité et à la commission des finances et nous avons adopté le règlement modifié sur les transports scolaires de l'Établissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs.

Nos débats, que ce soit pour le budget, les comptes ou les préavis ont été empreints de respect. Je vous en félicite.

Toute la réalisation de ces travaux a été possible par votre engagement et plus particulièrement par l'engagement sans faille de la Municipalité que je remercie pour la qualité de son travail tout au long de l'année. Sans oublier un chaleureux remerciement à notre secrétaire communale Madame Anne-Sylvie Gevisier, toujours de bons conseils et disponible pour nous aider.

Je remercie les conseillers et les conseillères qui se sont engagés dans des commissions ad-hoc ainsi que les conseillers et conseillères qui les ont présidées. Un remerciement tout particulier aux membres de la commission Gestion-Finances et sa Présidente Mme Pascale Menu pour leur engagement et la qualité du travail effectué.

Je remercie également les scrutateurs, Madame Martine Ferreira et M. Fabien Bonjour pour leur indéfectible soutien lors de nos séances du Conseil Communal et plus particulièrement pour les 3 dimanches matins que nous avons passés ensemble au bureau de vote accompagné bien sûr par notre secrétaire Françoise.

Françoise toujours bien présente, que je remercie chaleureusement pour son efficacité, son suivi des dossiers, son sens de l'organisation et sa grande disponibilité.

Enfin je vous remercie toutes et tous pour la confiance que vous m'avez accordée cette année et pour la prochaine. Je vous souhaite un très bel été.

11. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil

12. Divers

M. CONUS s'inquiète de la fréquence des ruptures de canalisation à la Rue de la Gare. Des ouvriers lui ont confié que les conduites étaient en mauvais état et il se demande ce qui va être entrepris.

M. MONNIN explique qu'un rapport a été demandé à un géo technicien afin de savoir si les travaux du Plan de Quartier les Marais avaient une incidence directe sur ces ruptures. Il ne veut toutefois pas corroborer les propos des ouvriers quant à l'état des canalisations. Le responsable du service des eaux indique une durée de vie de conduite de 60 ans, celle en cause en compte 45. Une séance est prochainement agendée avec les parties concernées. Les responsabilités seront déterminées. Des dispositions ont d'ores et déjà été prises pour renforcer le terrain. Des informations sont disponibles sur le Site Internet de la Commune

M. CONUS revient sur un sujet évoqué l'an passé, à savoir le non-respect de la zone 30 km/heure dans le secteur de la Crosette. Quelles sont les mesures de sécurité envisagées ?

M. MONNIN rappelle que cette zone 30 est maintenant légalisée. Des contrôles de vitesses sont régulièrement effectués. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le taux de dépassement de la vitesse est toutefois très faible.

Mme FERREIRA s'inquiète pour les personnes âgées, sans véhicule, qui ne peuvent se rendre à la déchetterie mobile lorsqu'il y a des gros objets encombrants à débarrasser. Qu'est-il prévu à ce sujet ?

M. COLLE indique qu'un service a été mis en place pour un montant de CHF. 50.--, prévu pour le débarras des encombrants du domicile jusqu'au site de la déchetterie. Une réflexion est en cours pour l'an prochain afin de savoir comment apporter un soutien aux personnes âgées et trouver une solution.

M. MONNIN rajoute qu'il convient de déterminer le juste critère pour savoir qui a besoin ou non d'aide.

13. Distribution des émoluments

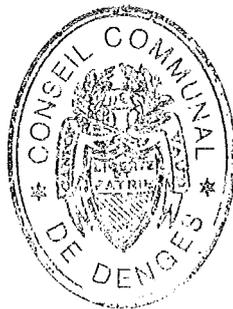
Les émoluments sont distribués aux conseillers après la séance

Plus personne ne demandant la parole, M. TAVERNIER lève la séance à 21h43 et invite toutes et tous à une sympathique verrée.

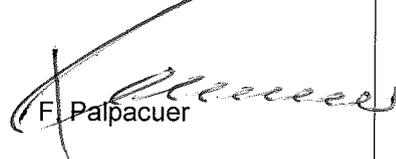
Le Président



G. Tavernier



La Secrétaire



F. Palpacuer